

Formation des CLIC

Établissements SEVESO
Risques industriels majeurs
Les CLIC et les PPRT

Rôle et missions

Le CLIC - Contexte

- **Loi du 30 juillet 2003 sur la prévention des risques naturels et technologiques**
 - **Création d'un CLIC dans chaque bassin industriel**
 - Instance de débat, d'échange d'information et de concertation sur les risques accidentels autour des établissements Seveso
- **Le SPPPI : Secrétariat Permanent pour la prévention des Pollutions Industrielles**
 - Instance régionale de débat, d'échange d'information et de concertation autour des établissements Seveso Seuil Haut (risques accidentels et risques chroniques)

Contexte et objectifs de la formation

- Le GT « Information du public » du SPPPI a fait remonter les difficultés de compréhension mutuelle lors des premières réunions de CLIC, et proposé un cahier des charges de formation pour les membres
- Objectifs :
 - Connaître un vocabulaire et des notions de base :
 - Les risques industriels majeurs
 - Les règles d'urbanisme et la démarche d'élaboration du PPRT
 - La concertation et l'association
 - Comprendre le rôle des différents acteurs et du CLIC dans le cadre de la démarche d'élaboration du PPRT
 - Confier la formation à un acteur indépendant des différents partis présents dans les CLIC.

Présentation d'Oréade Conseil

- Société créée en 1997
- Activités :
 - Communication autour des risques technologiques
 - DDRM, DCS, DICRIM
 - Documents d'information du M
 - Plans Communaux de Sauvegarde



Plan de l'intervention

- Module 1 : le risque industriel majeur
- Module 2 : l'urbanisme et le PPRT

Module 1

Le risque industriel majeur

- Les événements historiques marquants
- Qu'est-ce que le risque industriel majeur ?
 - Quelques définitions
 - La réglementation
 - Les phénomènes et leurs effets
- Les 4 piliers de la politique de gestion du risque
 - La maîtrise du risque à la source
 - La maîtrise de l'urbanisation
 - L'information et la concertation
 - La planification des secours

Les événements historiques marquants

Les événements historiques marquants

- 1966. Feyzin (France)

- Explosions successives de 2 sphères de stockage de propane
- 18 morts, 24 blessés



<http://espace.yh.free.fr>

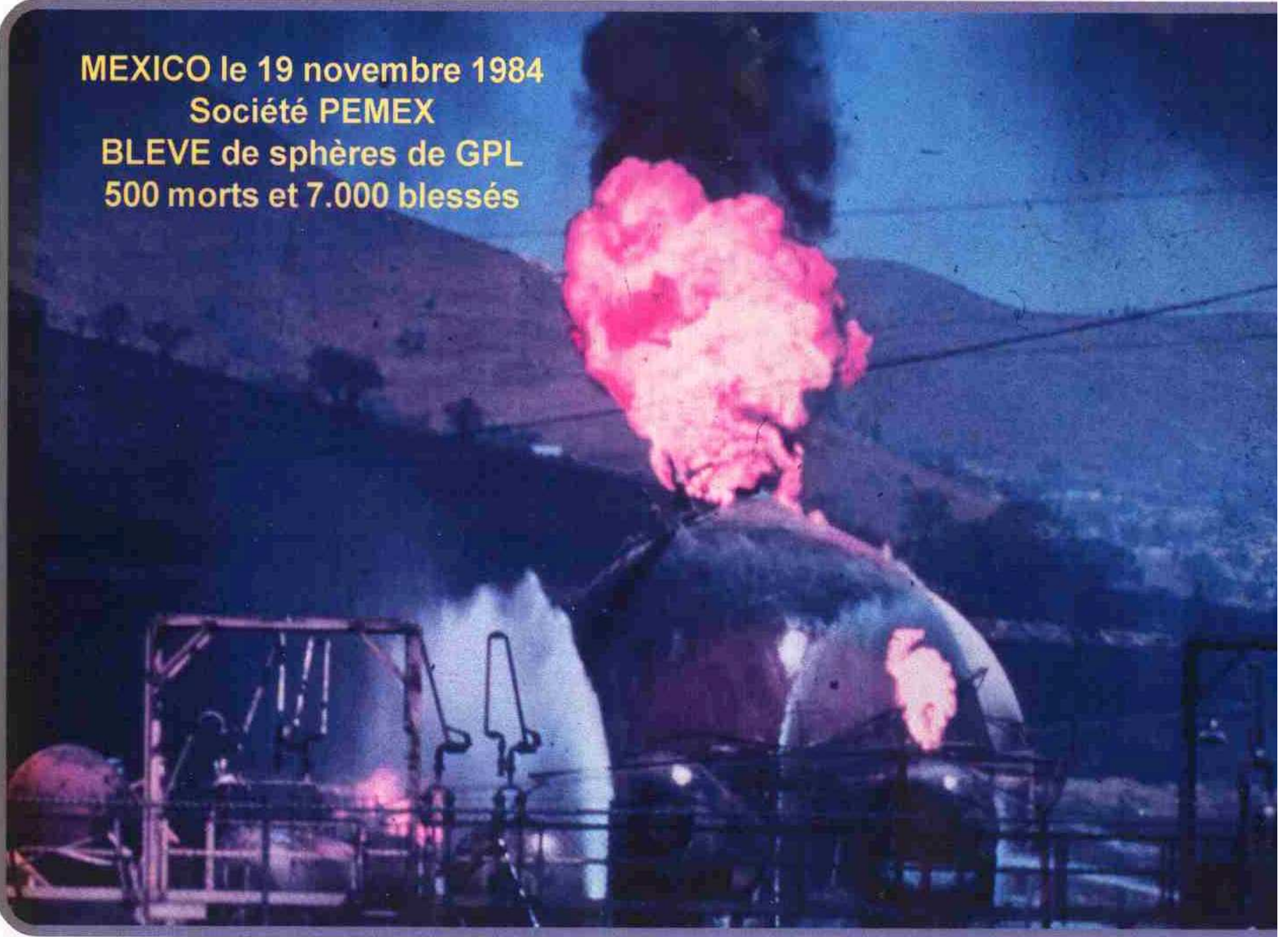
Les événements historiques marquants

- 1976. Seveso (Italie)
 - Nuage toxique contenant de la dioxine
 - 4 communes touchées par le nuage
 - Pas de mort dans l'immédiat
 - Près de 37 000 personnes touchées

Les événements historiques marquants

- 1984. Mexico (Mexique)
 - Explosion d'une citerne de GPL
 - 574 morts, plus de 7000 blessés
- 1984. Bhopal (Inde)
 - Explosion de 40 tonnes de gaz toxiques (isocyanate de méthyle)
 - 8 000 morts la première nuit
 - Entre 16 000 et 30 000 victimes

MEXICO le 19 novembre 1984
Société PEMEX
BLEVE de sphères de GPL
500 morts et 7.000 blessés



Les événements historiques marquants

- 1987. Lyon (France)
 - Incendie du Port Édouard Herriot
 - 2 morts, 15 blessés
 - Plusieurs millions de dégâts



Localement

La MEDE : le 9 novembre 1992

- Raffinerie Total
 - Explosion suite à la rupture d'une canalisation
 - 6 morts



Les événements historiques marquants

- 2001. Toulouse (France)
 - Explosion de l'usine d'engrais AZF
 - 30 morts
 - 3000 blessés
 - Destruction d'infrastructures, de logements





De Seveso à AZF

- 1982 : la directive européenne Seveso
 - Remplacée par la directive Seveso 2 en 1996
 - Politique européenne commune en matière de prévention des risques industriels majeurs
- Accident d'AZF
 - ⇒ « Loi Risques » du 30 juillet 2003
 - ⇒ Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004

Loi du 30 juillet 2003

- Les grands thèmes

- Information et participation du public : développer une culture de prévention
- Urbanisme et risques : des PPRT pour traiter les situations héritées du passé et préserver l'avenir
- Renforcement de la participation des salariés et des sous-traitants à la prévention via les CHSCT
- Améliorer l'indemnisation des victimes de catastrophes industrielles
- Améliorer la continuité de la sécurité entre installations fixes et TMD

Loi du 30 juillet 2003

- **Information du public autour des sites SEVESO**
 - Création de CLIC dans chaque bassin industriel
 - Renforcement de l'information et de la concertation
- **Nouvelles études de danger**
 - La loi réaffirme la responsabilité de l'exploitant dans sa démarche de maîtrise des risques
 - D'une démarche déterministe à une démarche probabiliste
- **Le PPRT**
 - Mise en place de PPRT autour des sites SEVESO seuil haut : mesures constructives, expropriation, délaissement, préemption
 - Objectif: résorber le passé et préserver l'avenir

Qu'est-ce-que le risque industriel majeur ?

Quelques définitions

- Le danger

- usines,
- stockages,
- entrepôts.



Quelques définitions

- Des événements redoutés
 - Fuites de gaz,
 - Fuites de produits toxiques.

Quelques définitions

- Les phénomènes dangereux
 - Inflammation d'un nuage de gaz,
 - Explosion,
 - Incendie.

Quelques définitions

- L'enjeu et la vulnérabilité

- habitations,
- écoles,
- commerces.



Quelques définitions

- Le risque : l'occurrence d'un phénomène dangereux à proximité d'enjeux vulnérables



Les industries à risques

- Différents types d'industries à risques :
 - Industries chimiques
 - Industries pétrolières
 - Stockages de gaz
 - Sites pyrotechniques
 - Silos
 - Autres établissements utilisant des substances dangereuses :
 - Sites pharmaceutiques, sites agroalimentaires, sites de traitement des déchets dangereux, etc.

Réglementation et classification

- ICPE : 3 seuils
 - Déclaration (D)
 - Autorisation (A)
 - Autorisation avec servitudes (AS)

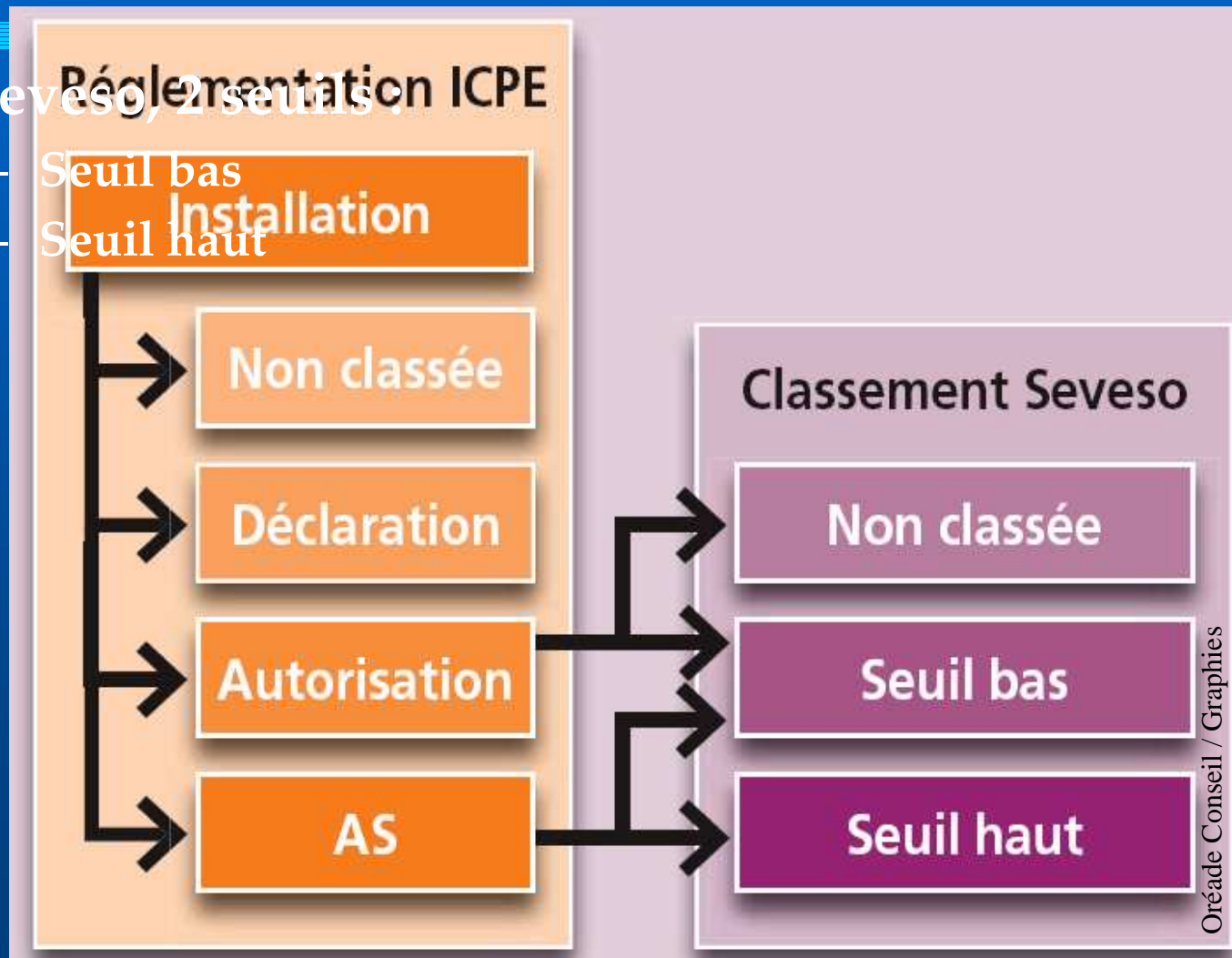
N°	Désignation de la rubrique	A, D, S	Rayon Affichage
1411	Gazomètres et réservoirs de gaz comprimés renfermant des gaz inflammables (à l'exclusion des gaz visés explicitement par d'autres rubriques). La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Pour le gaz naturel : a) supérieure ou égale à 200 t b) supérieure ou égale à 10 t, mais inférieure à 200 t c) supérieure ou égale à 1 t, mais inférieure à 10 t.	AS A D	4 2



Réglementation et classification

- Seveso, 2 seuils :

- Seuil bas
- Seuil haut



Réglementation et classification

Danger intrinsèque + quantité de substances produites et/ou stockées

Danger faible

Déclaration (D)

1. Simple déclaration en préfecture
2. Respect des règles en vigueur (environnement, sécurité)

450 000 IC

Danger moyen

Autorisation (A)

1. Études d'impact et de dangers
2. Demande d'autorisation à la préfecture + enquête publique
3. Autorisation (ou non) donnée par le Préfet

61 000 IC

Danger élevé

Autorisation avec servitudes (ou Seveso AS)

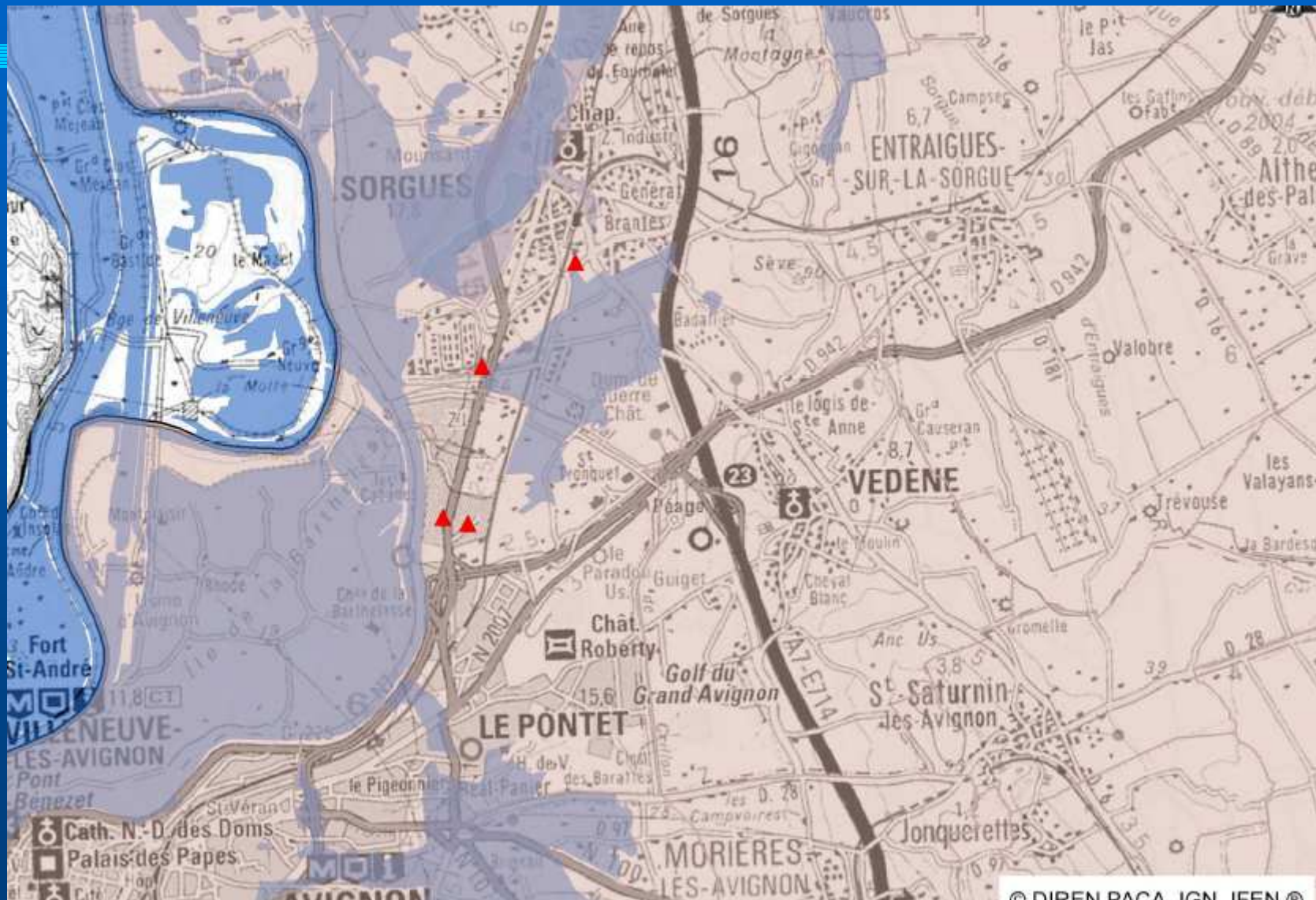
Idem mais avec des servitudes et/ou des exigences complémentaires :

- usage limité des terrains voisins (avec enquête publique)
- obligation de plans de secours
- information régulière du public (à travers le CLIC)

600 IC



Les installations Seveso dans la région



Les phénomènes dangereux et leurs effets

Les phénomènes dangereux

- Séquence d'événements susceptibles de provoquer des blessures ou des décès, qui s'enchaînent ou se combinent
- Présentation de quelques phénomènes majeurs :
 - L'incendie
 - Le BLEVE
 - Le BOIL OVER
 - L'UVCE

Le BLEVE

Boiling Liquid Expanding Vapour Explosion

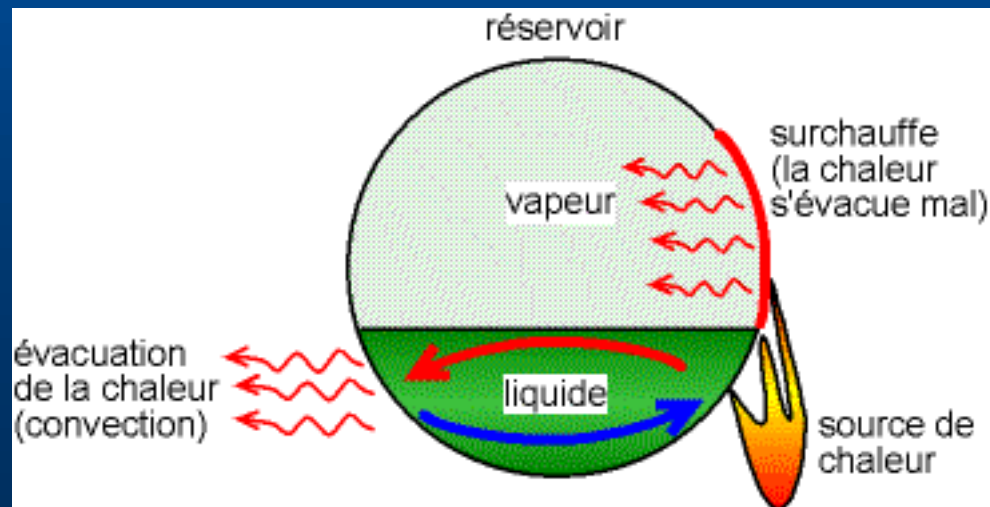
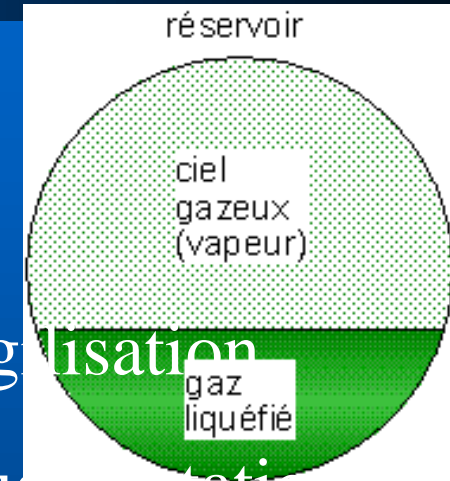
« Explosion de vapeur en expansion par ébullition
d'un liquide »

Le BLEVE

- Réservoir contenant un gaz liquéfié

Augmentation de la $T^{\circ}\text{C}$ paroi \Rightarrow fragmentation

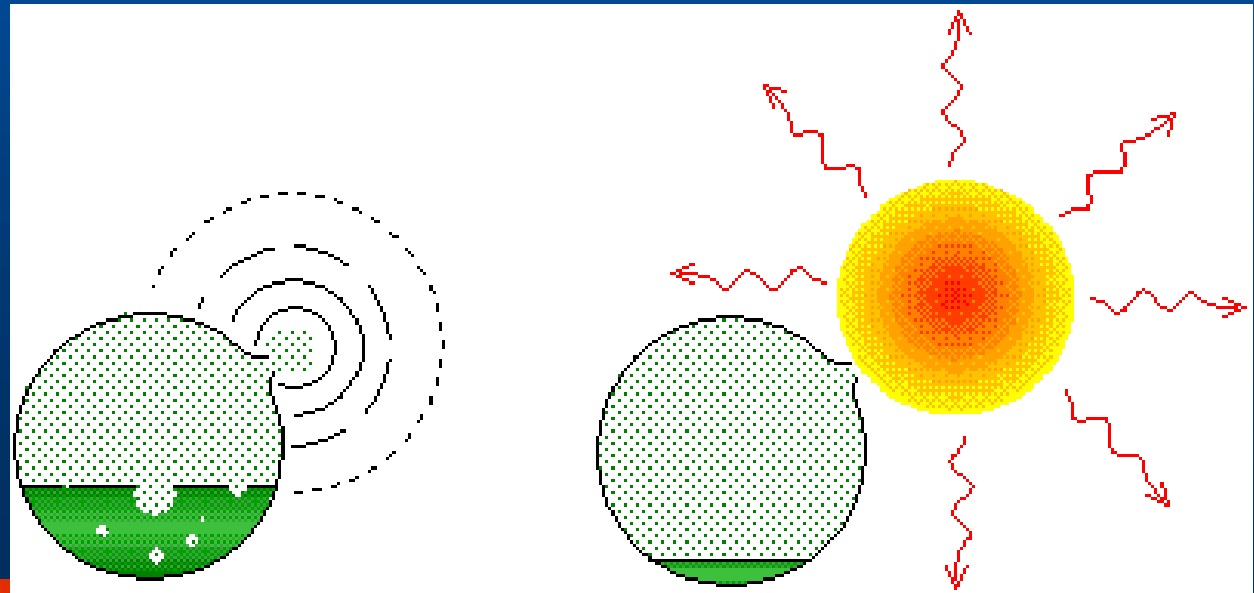
Augmentation de la $T^{\circ}\text{C}$ du gaz \Rightarrow augmentation de la pression



Le BLEVE

- 4 effets :
 - Rupture de la paroi
 - Libération brutale du gaz
 - Vaporisation instantanée du liquide (effet de pression)
 - Formation d'une boule de feu si gaz inflammable

- Film

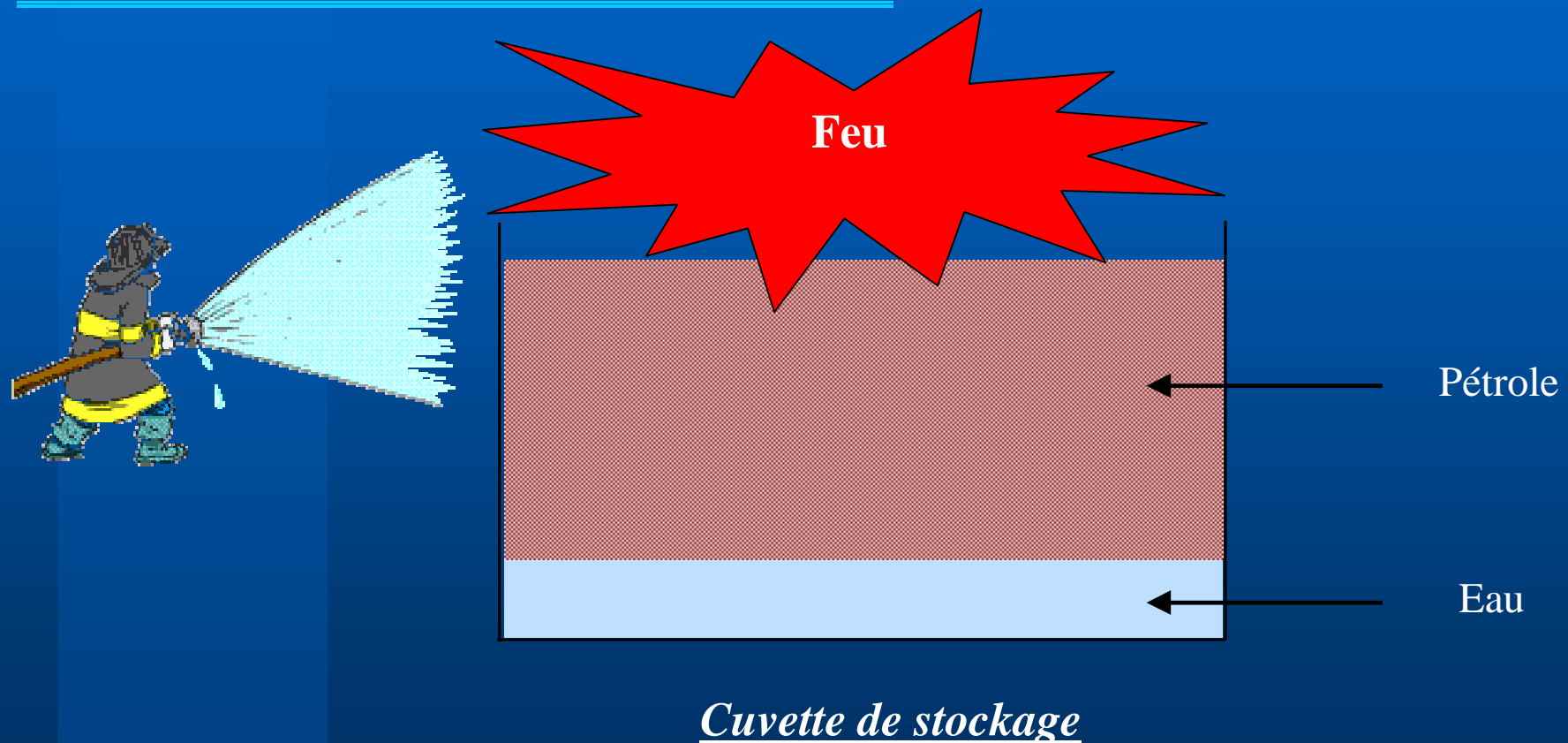


Le BOIL OVER

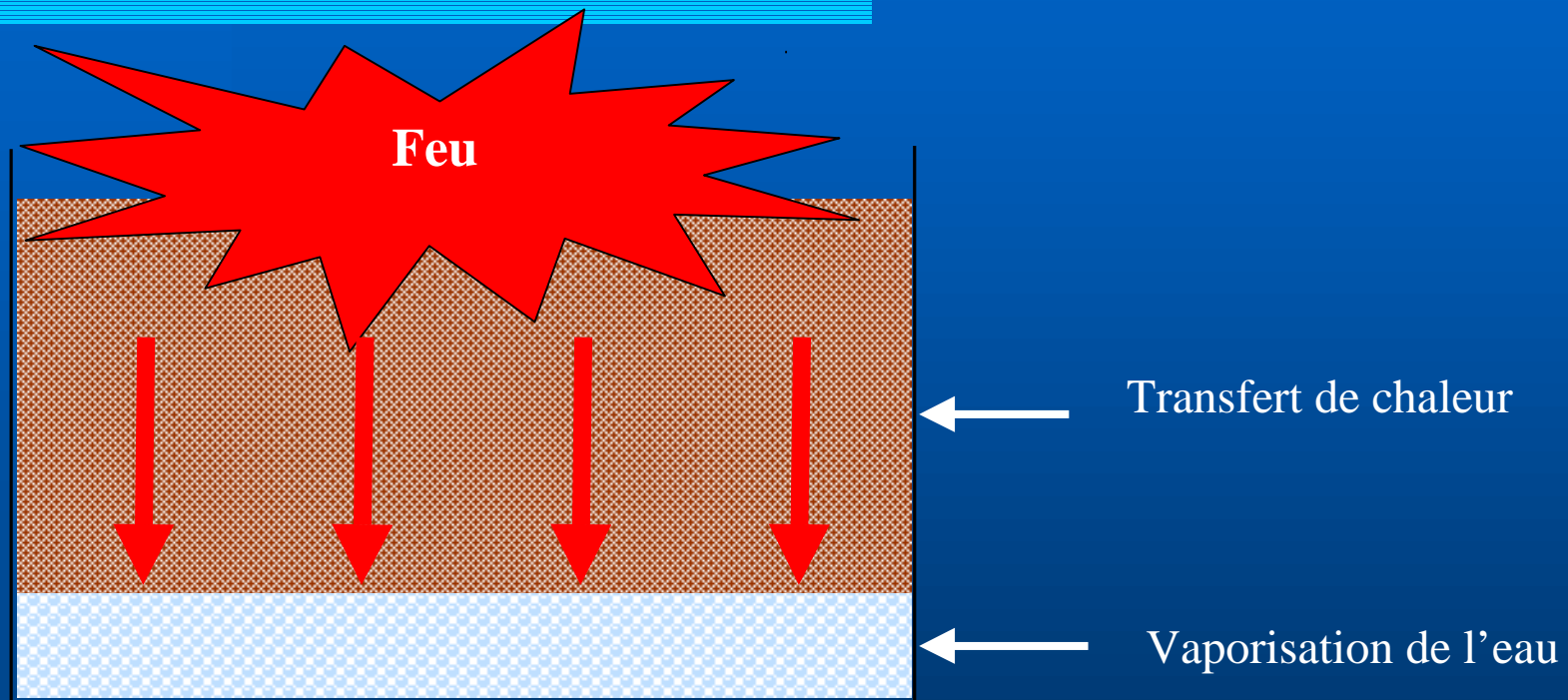
- Boule de feu accompagnée de projection de liquide enflammé



Le BOIL OVER

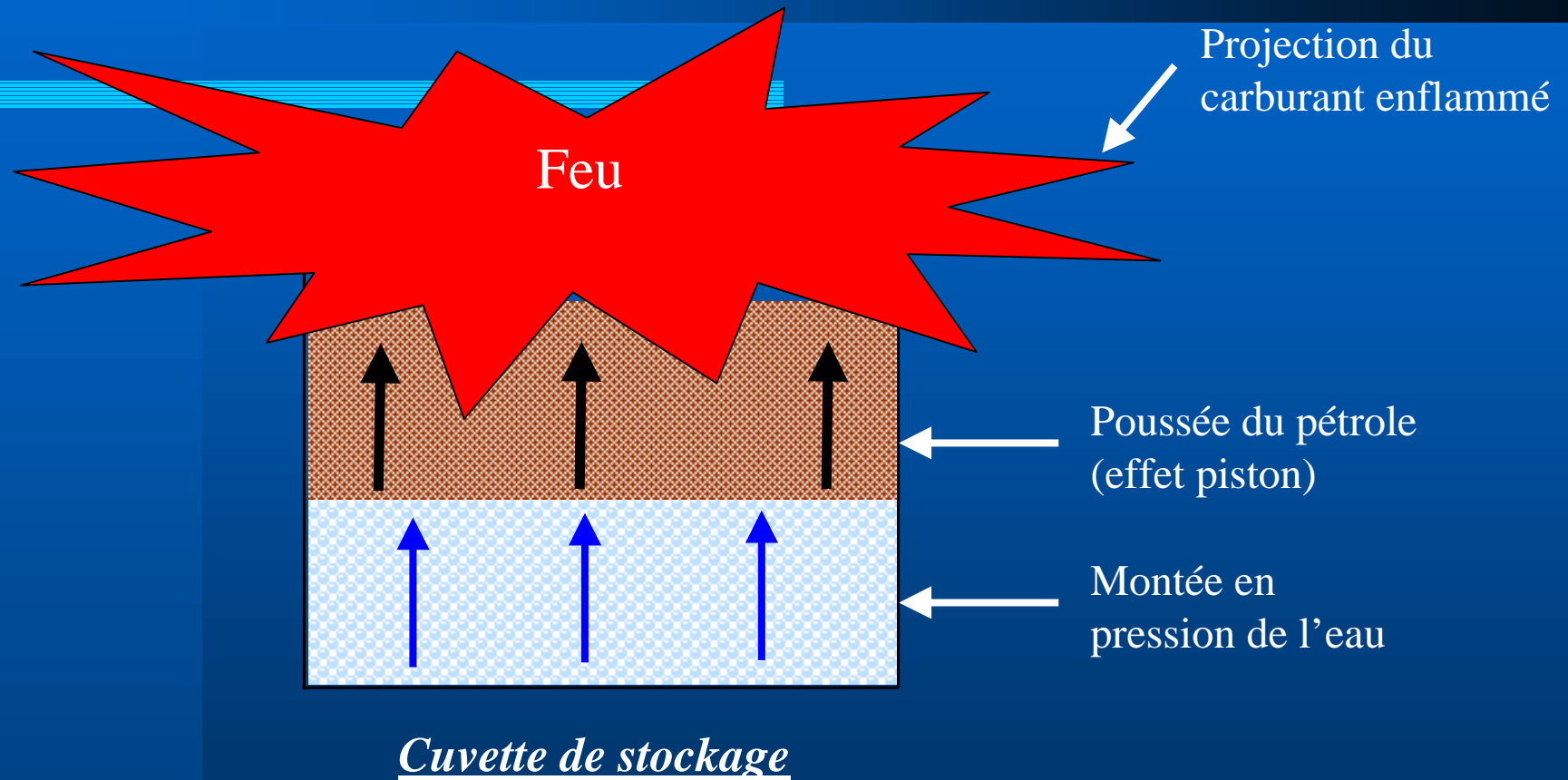


Le BOIL OVER



Cuvette de stockage

Le BOIL OVER



L'UVCE

Unconfined Vapour Cloud Explosion Explosion d'un nuage de gaz en atmosphère libre

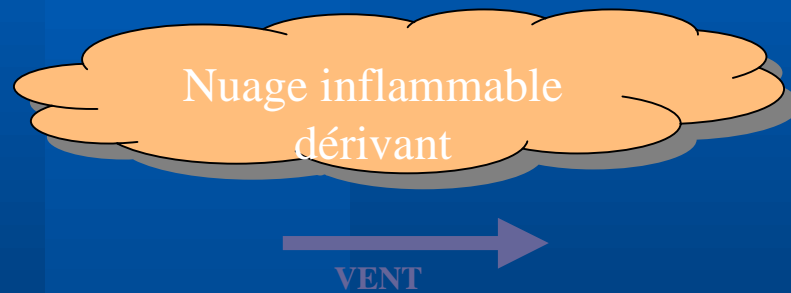


Incendie de Buncefield, Grande Bretagne, 11 décembre 2005

<http://www.buncefieldinvestigation.gov.uk>



L'UVCE



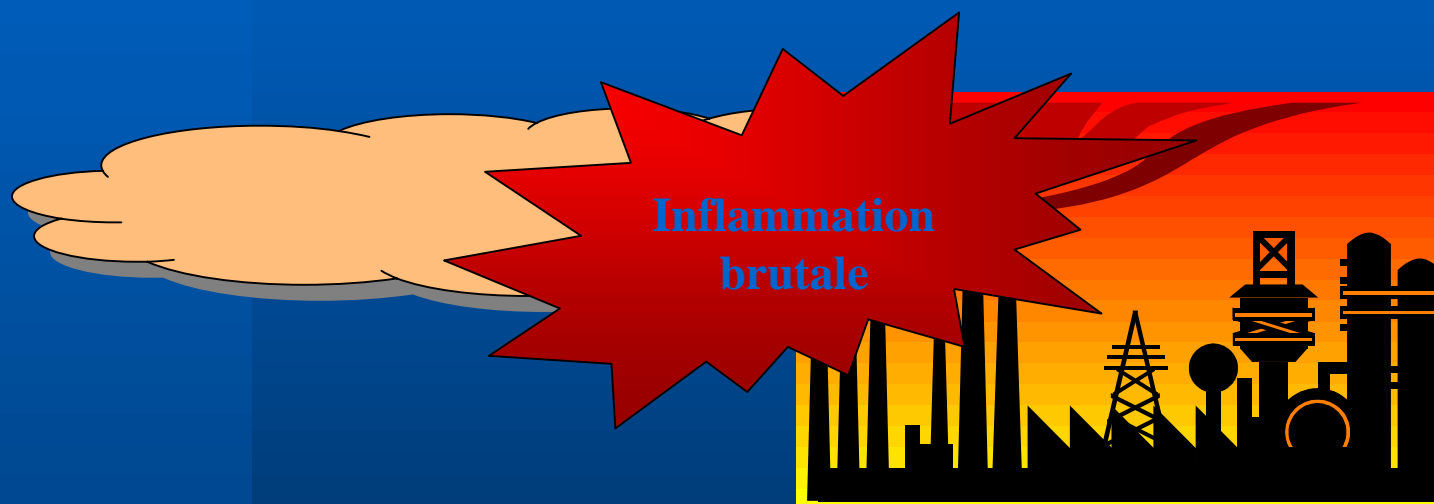
Étape 1 : formation du nuage
(événement redouté...)

Torchère



Étape 2 : présence d'une source d'ignition

L'UVCE

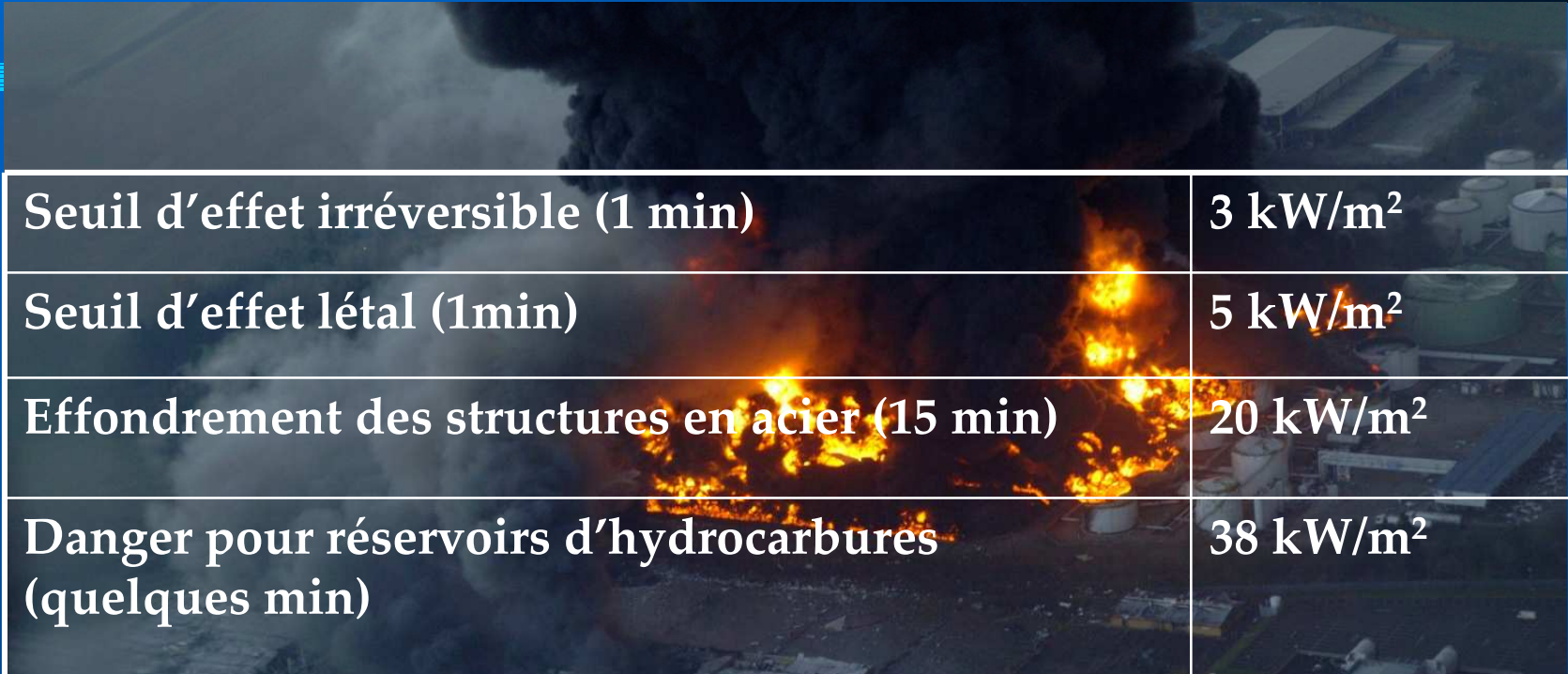


Étape 3 : Explosion du nuage
(phénomène dangereux)

Les effets d'un phénomène

- 4 types d'effets :
 - Thermiques (ex : incendie, BLEVE, BOILOVER,...)
 - Toxiques (ex : fuites de Chlore)
 - De surpression (ex : explosion, BLEVE,...)
 - Missiles (ex : explosion, BLEVE)

Les effets thermiques



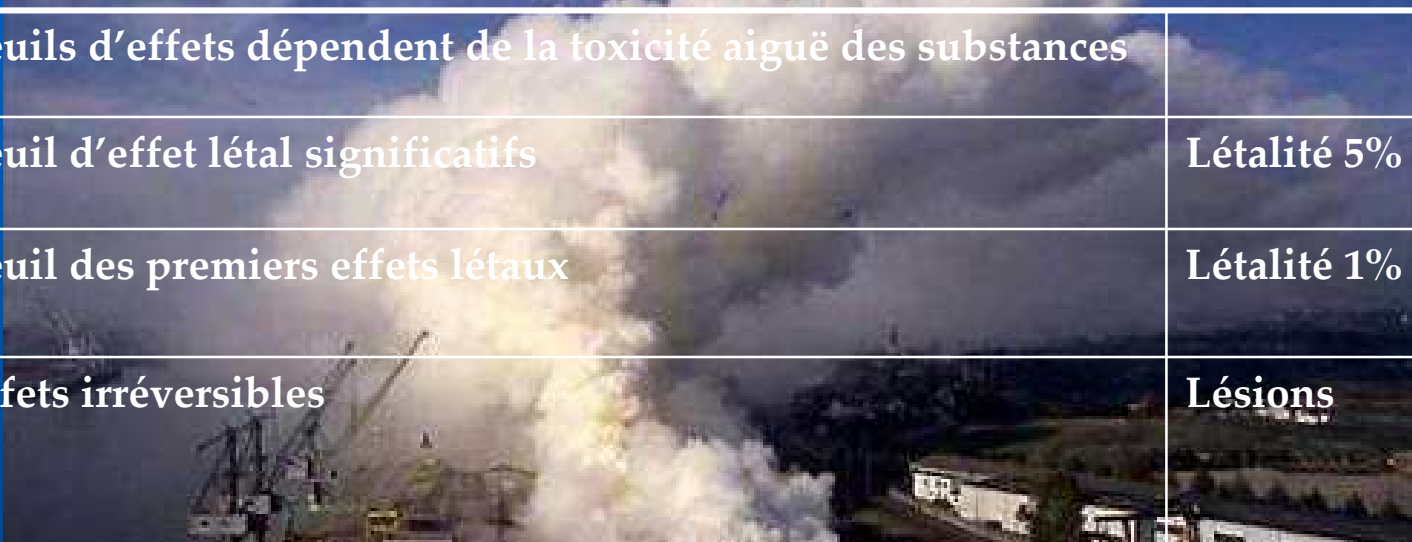
Seuil d'effet irréversible (1 min)	3 kW/m ²
Seuil d'effet létal (1min)	5 kW/m ²
Effondrement des structures en acier (15 min)	20 kW/m ²
Danger pour réservoirs d'hydrocarbures (quelques min)	38 kW/m ²

Incendie de Buncefield, Grande Bretagne, 11 décembre 2005

<http://www.buncefieldinvestigation.gov.uk>



Les effets toxiques



Seuils d'effets dépendent de la toxicité aiguë des substances	
Seuil d'effet létal significatifs	Létalité 5%
Seuil des premiers effets létaux	Létalité 1%
Effets irréversibles	Lésions

Les effets de surpression



20 m

50 m

100 m

140 m

300 m

1 bar

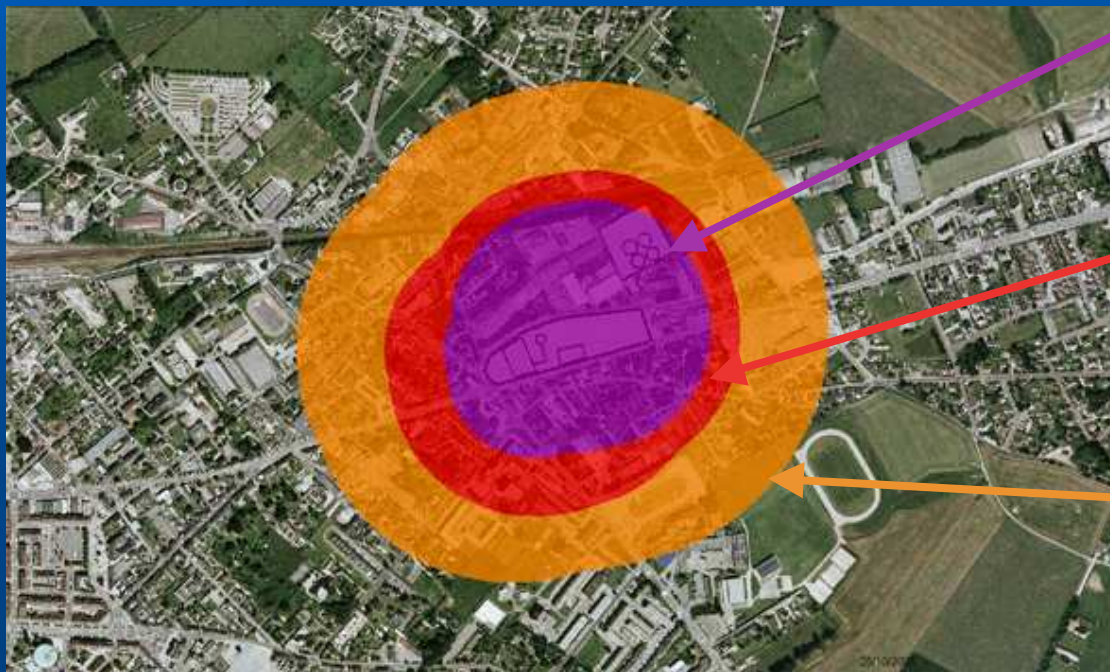
arbures

s et toits

S

Les distances des effets

Exemple de l'effet toxique



Zone d'effets létaux significatif

Zone d'effets létaux

Zone d'effets irréversibles

Les distances des effets

- « Les différentes zones correspondant aux différents seuils d'effets sont représentées sur une carte qui permet de bien délimiter le périmètre concerné par la maîtrise des risques. »
- Méthode d'estimation des distances d'effets :
 - Base : modèles de calcul
 - Dépend de nombreux paramètres : température, vent, nature des produits, température des produits, e tc.

⇒ Imprécision des modèles

La politique de gestion des risques industriels

Les 4 piliers de la gestion des risques

1 Maîtrise du risque à la source

> Au cœur de l'exploitation

Étude de dangers, système de gestion de la sécurité

1 Maîtrise de l'urbanisation

> Sur le territoire

Règles d'utilisation des sols

1 Planification des secours

> Sur le territoire

POI, PPI, dispositif ORSEC

4. Information et concertation

Information du public,
CLIC

Les 4 piliers de la gestion des risques

1 Maîtrise du risque à la source

> Au cœur de l'exploitation

Étude de dangers, système de gestion de la sécurité

1 Maîtrise de l'urbanisation

> Sur le territoire

Règles d'utilisation des sols

1 Planification des secours

> Sur le territoire

POI, PPI, dispositif ORSEC

4. Information et concertation

Information du public,
CLIC

La maîtrise du risque à la source

- Rôle de l'exploitant

- Étude de dangers (EDD)
- Mesures de maîtrise des risques (MMR)
- Politique de prévention des accidents majeurs et système de gestion de la sécurité (SGS)

- Rôle de la DRIRE

- Analyse l'EDD et évalue la démarche de maîtrise des risques et l'aléa (pour le PPRT et les plans d'urgence)
- Propose des prescriptions réglementaires au Préfet
- Contrôle et inspecte le respect de la réglementation et des prescriptions
- Sanctionne (PV, mises en demeure,...)

L'étude de dangers

- Au cœur du processus de gestion des risques
 - " Cette étude donne lieu à une analyse de risques qui prend en compte la probabilité d'occurrence, la cinétique et la gravité des accidents potentiels selon une méthodologie qu'elle explicite.
 - " Elle définit et justifie les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents. "

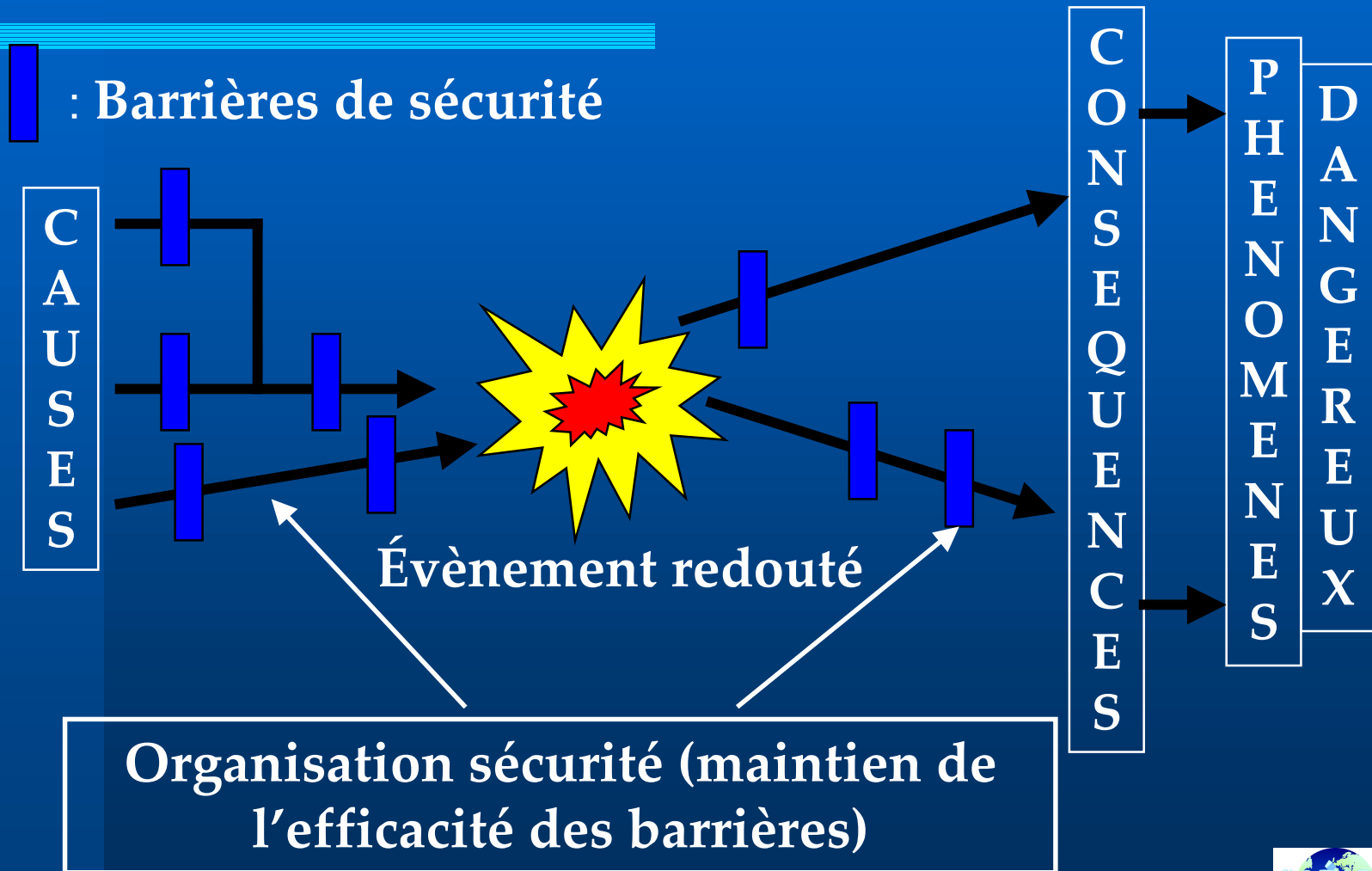
(Code de l'Environnement - Titre Ier, Livre V)



L'étude de dangers - objectifs

- **Obligation pour l'exploitant : démontrer sa capacité à maîtriser le risque au cœur de l'installation**
 - Envisager tous les scénarios d'accidents possibles
 - Prendre toutes les mesures économiquement et techniquement acceptables pour supprimer ou réduire le risque
 - Organiser les secours pour les sinistres internes à l'établissement
 - Informer les habitants

L'étude de dangers – analyse des risques



L'évaluation du risque

L'étude de danger a pour objectifs :

- Identifier les scénarios d'accident possibles
- Évaluer le risque de chaque scénario :
 - Sa probabilité d'occurrence
 - Sa gravité :
 - L'intensité de ses effets
 - La cinétique du phénomène
 - La vulnérabilité des enjeux

Risque = probabilité x gravité

La probabilité du phénomène

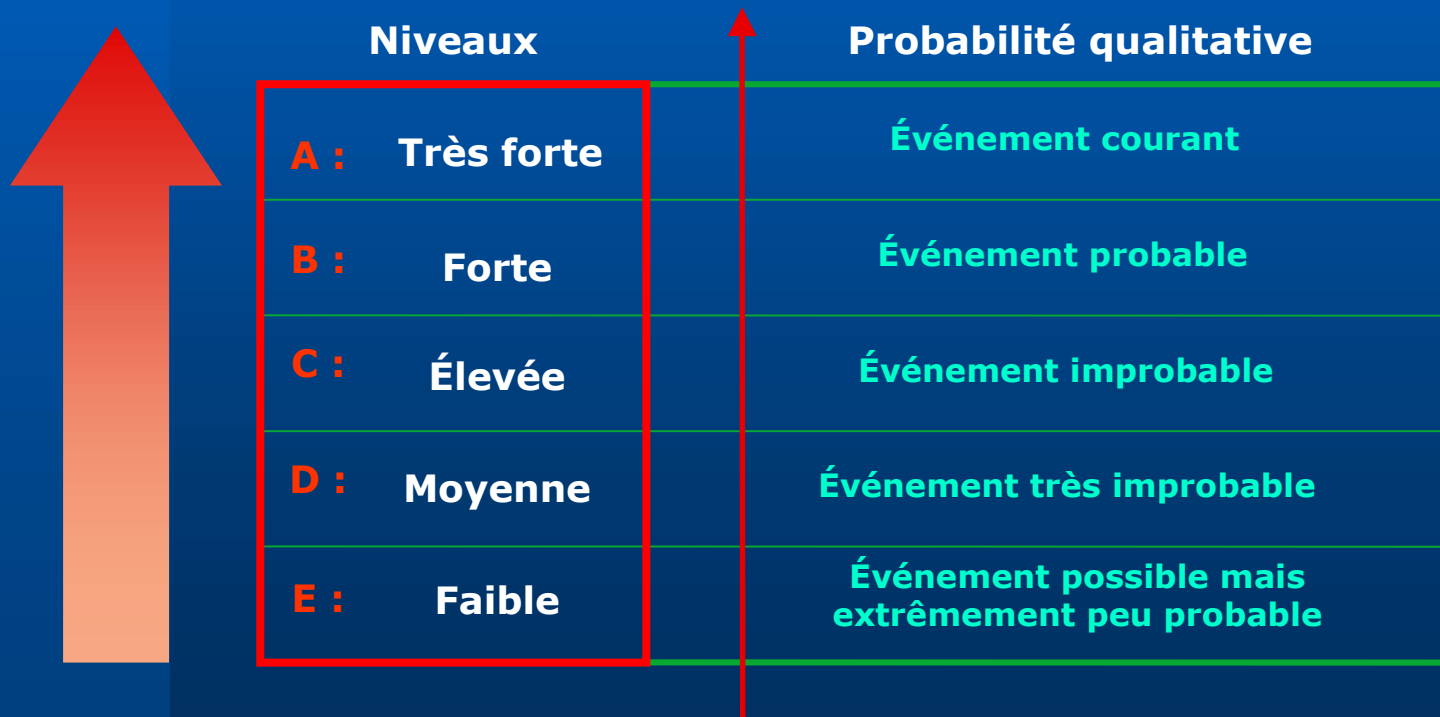
- Fréquence d'occurrence future du phénomène dangereux
 - La fréquence représente le nombre d'événement potentiel susceptible de se produire en une année
 - Une fréquence annuelle de 10^{-1} signifie qu'un événement a 1 chance sur 10 de se produire en une année

La probabilité du phénomène

- Exemples de fréquences annuelles indicatives
 - Risque de décès pour un cyclomotoriste : $2 \cdot 10^{-2}$
 - Risque de décès pour un footballeur : $4 \cdot 10^{-5}$
 - Risque de décès pour un fumeur : $5 \cdot 10^{-3}$

La probabilité du phénomène

- Fréquence d'occurrence future du phénomène dangereux



La probabilité du phénomène

- Fréquence d'occurrence future du phénomène dangereux (trois modèles d'estimation)


Echelle de probabilité	E	D	C	B	A
Qualitative	Evénement possible mais extrêmement peu probable	Evénement très improbable	Evénement improbable	Evénement probable sur site	Evénement courant
Semi-quantitative	Approche par barrières				
Quantitative (par unité et par an)	$\leq 10^{-5}$	10^{-5} à 10^{-4}	10^{-4} à 10^{-3}	10^{-3} à 10^{-2}	$\geq 10^{-2}$

La cinétique du phénomène

- La vitesse d'apparition
 - Un phénomène dangereux peut survenir immédiatement ou plusieurs heures après l'événement déclencheur
- La vitesse de propagation
 - Les effets d'un accident peuvent survenir immédiatement ou plusieurs heures après le déclenchement
- Caractérisation de la cinétique d'un phénomène
 - Rapide
 - Lente : si elle permet la mise en œuvre d'un plan d'urgence assurant la mise à l'abri des personnes présentes au sein des zones d'effets de ce phénomène avant qu'il ne survienne

L'intensité des effets

- 4 seuils d'effets d'intensité



	Seuils des effets sur l'homme	Thermiques	Toxiques	Surpression
Très grave	Létaux significatifs (SELS)	8kW/m ² ou 1 800 (kW/m ²) ^{4/3} .s	CL 5%	200 mbar
Grave	Létaux (SEL)	5kW/m ² ou 1 000 (kW/m ²) ^{4/3} .s	CL 1%	140 mbar
Significatif	Irréversibles (SEI)	3kW/m ² ou 600 (kW/m ²) ^{4/3} .s	SEI	50 mbar
Indirect	Indirects (bris de vitres)			20 mbar

La gravité des effets d'un phénomène

- 5 niveaux de gravité en fonction du nombre de personnes exposées et de l'intensité d'exposition

Zones d'effets (Intensité)



	LETAUX SIGNIFICATIFS (SELS)	LETAUX (SEL)	IRREVERSIBLES (SEI)
DESASTREUSE	> 10	> 100	> 1000
CATASTROPHIQUE	1 à 10	10 à 100	100 à 1000
IMPORTANTE	1	1 à 10	10 à 100
SERIEUSE	0	1	1 à 10
MODEREE	0	0	< 1

La gravité des effets d'un phénomène

- Juste un exemple...
 - Soit un feu de cuvette produisant à l'extérieur du site des effets thermiques
 - Conséquences sur la population :
 - 500 personnes exposées entre 3 et 5 kW/m² ;
 - 8 personnes exposées entre 5 et 8 kW/m² ;
 - 0 personne exposée à plus de 8 kW/m².

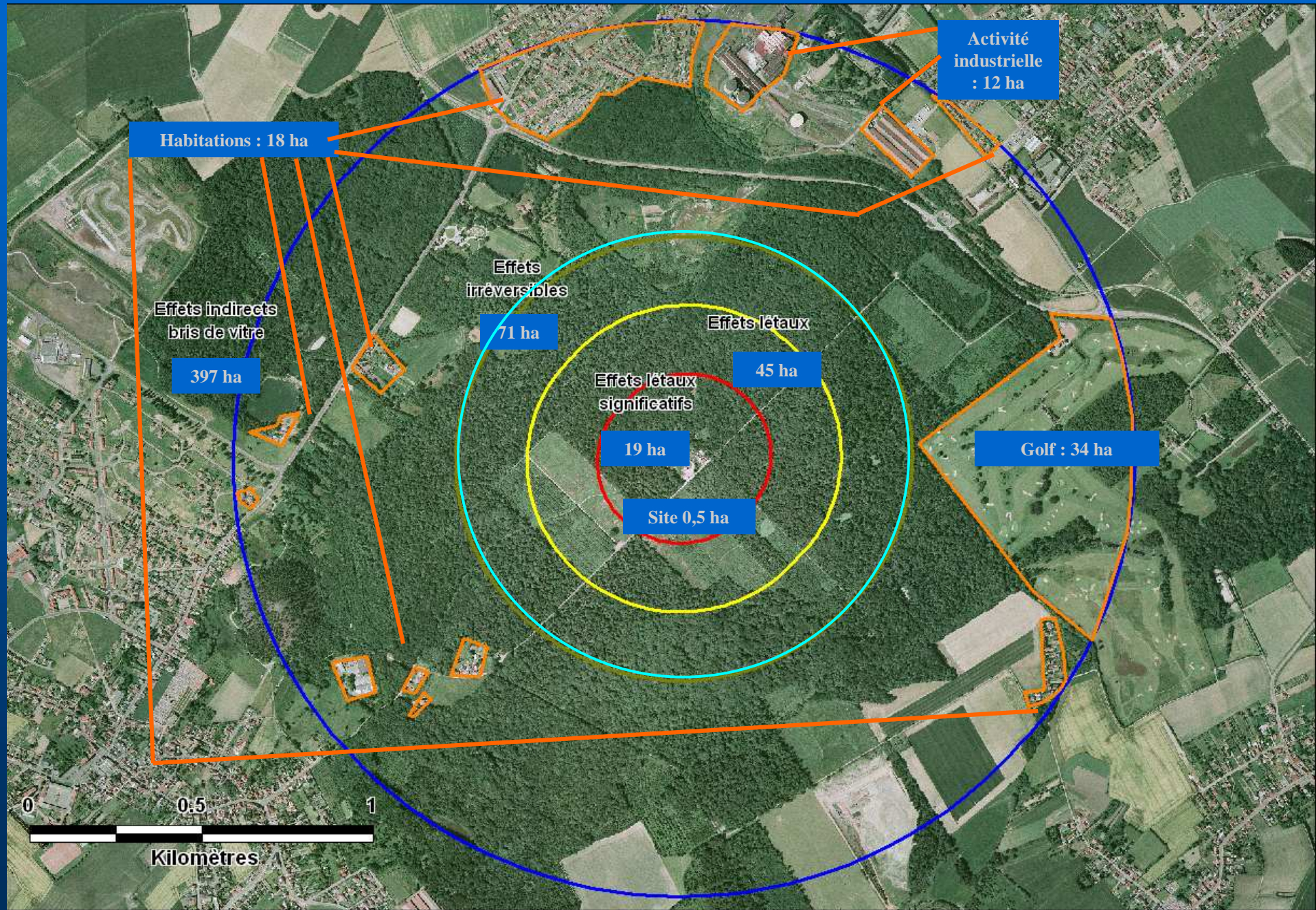
Quelle est la gravité de cet accident ?

La gravité des effets d'un phénomène

Zones d'effets (Intensité)



	SELS 8 kW/m ²	SEL 5 kW/m ²	SEI 3 kW/m ²
DESASTREUSE			
CATASTROPHIQUE			500
IMPORTANTE		8	
SERIEUSE	0		
MODEREE			



Risque = probabilité x gravité

- On évalue les phénomènes dangereux selon leur gravité et leur probabilité

probabilité \ gravité	FAIBLE E	MOYENNE D	ELEVEE C	FORTE B	TRES FORTE A
DESASTREU SE					
CATASTROPHIQU E					
IMPORTANTE					
SERIEUSE					
MODEREE					

Risque croissant

Risque = probabilité x gravité

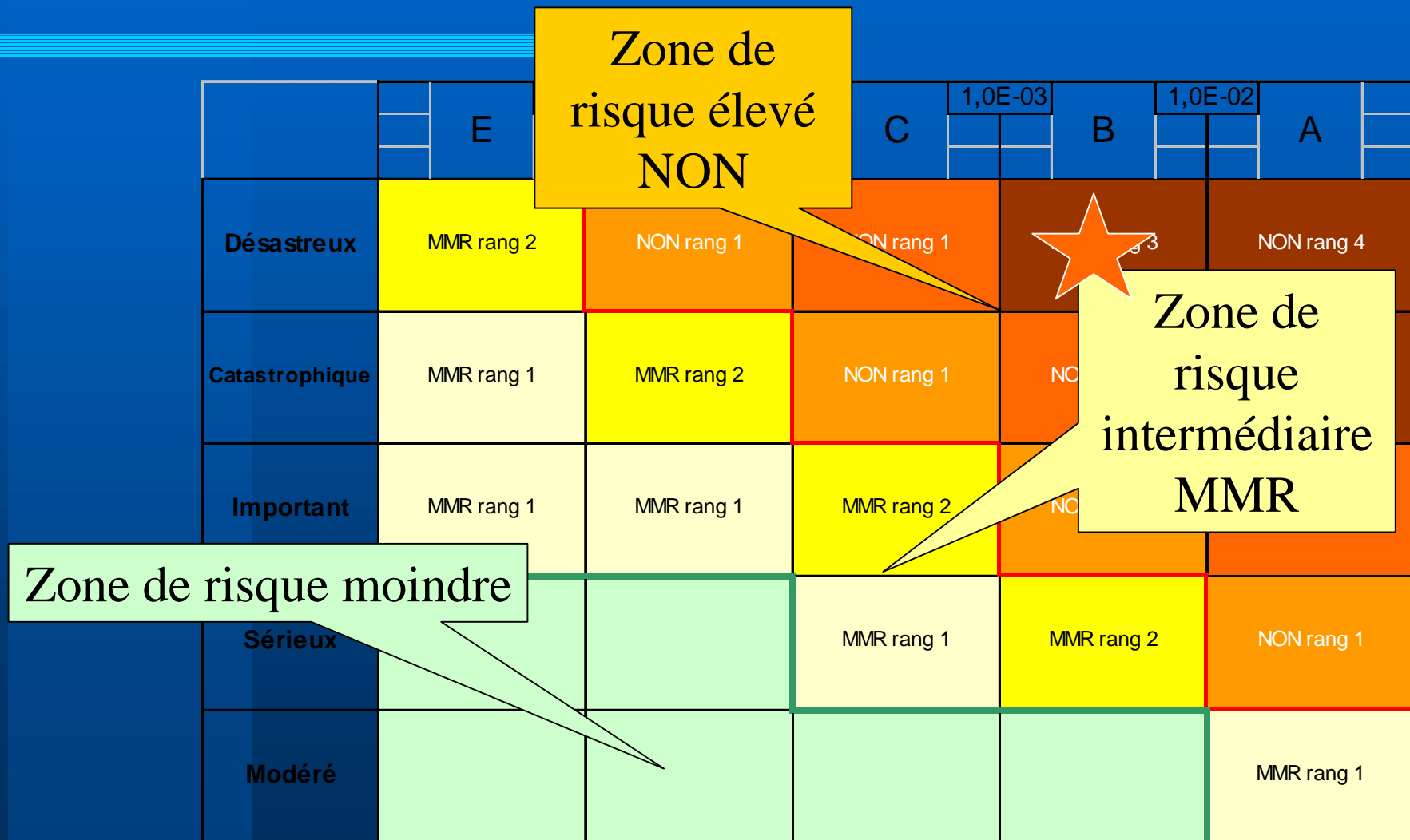
probabilité \ gravité	FAIBLE E	MOYENNE D	ELEVEE C	FORTE B	TRES FORTE A
DESASTREU SE					
CATASTROPHIQU E					
IMPORTANTE					
SERIEUSE					
MODEREE					

Risque trop élevé (text overlaid on the top-right quadrant)

Risque à réduire (text overlaid on the middle-right quadrant)

Risque moindre (text overlaid on the bottom-left quadrant)

MMR : mesures de maîtrise du risque



MMR : mesures de maîtrise du risque

- Zone rouge : risques inacceptables \Rightarrow actions immédiates
 - Objectif : passer de la zone rouge à la zone orange
- Zone orange : risques à réduire \Rightarrow MMR : mise en place de mesures de prévention et de protection
- Zone verte : risques moindres

MMR : mesures de maîtrise du risque

Pour réduire le risque, on peut :

- Réduire la probabilité
 - Mettre en place des barrières de sécurité supplémentaires
- Réduire la gravité
 - Diminuer les quantités de produits dangereux
 - Adopter des procédés et techniques plus sûrs

Principe: réduire le risque à la source en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable

-> Risque résiduel, devant être pris en compte dans l'urbanisation



Les 4 piliers de la gestion des risques

1 Maîtrise du risque à la source

> Au cœur de l'exploitation

Étude de dangers, système de gestion de la sécurité

1 Maîtrise de l'urbanisation

> Sur le territoire

Règles d'utilisation des sols

1 Planification des secours

> Sur le territoire

POI, PPI, dispositif ORSEC

4. Information et concertation

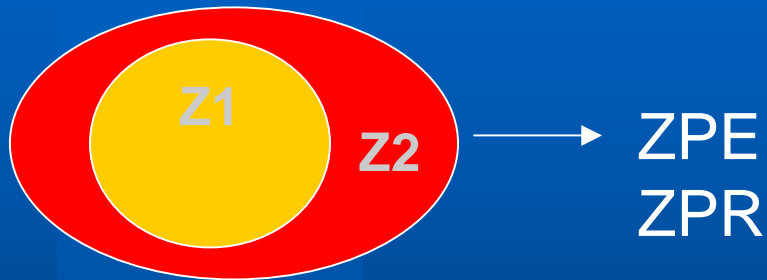
Information du public,
CLIC

Les outils disponibles

- L'action de l'État
 - PAC : porter à connaissance
 - PIG : projet d'intérêt général
 - Servitudes d'utilité publique
 - PPRT : plan de prévention des risques technologiques
- L'action des collectivités
 - Le PLU
 - La carte communale

Le PPRT

Avant 2003



Approche déterministe,
distances d'effet

Non prise en compte de la
maîtrise du risque à la
source

MU future

Après 2003



Cartographies
des aléas

Études de l'ensemble des
phénomènes dangereux
(P, I, C)

Prise en compte de la
maîtrise du risque

MU future
+ action sur l'existant



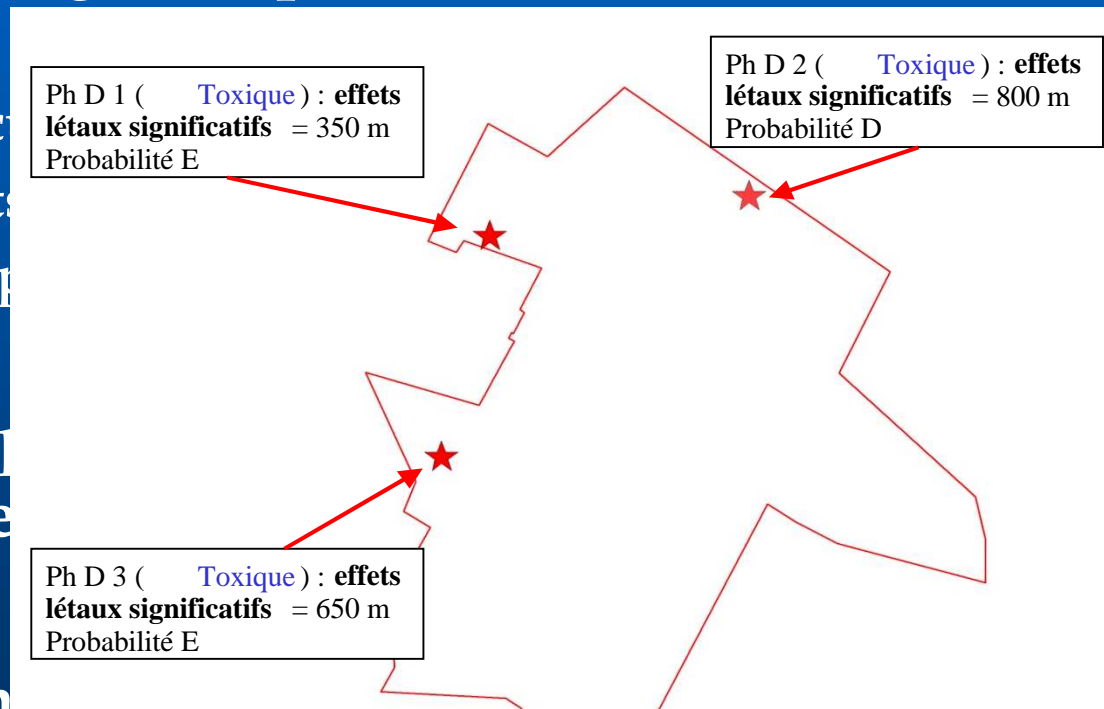
La notion d'aléa technologique

- L'aléa technologique généré par un site industriel se caractérise par :

- La probabilité d'occurrence
- L'intensité des effets
- La cinétique de ces phénomènes

- L'exhaustivité des effets à l'extérieur

- Base de l'étude technique dans le cadre du PPR

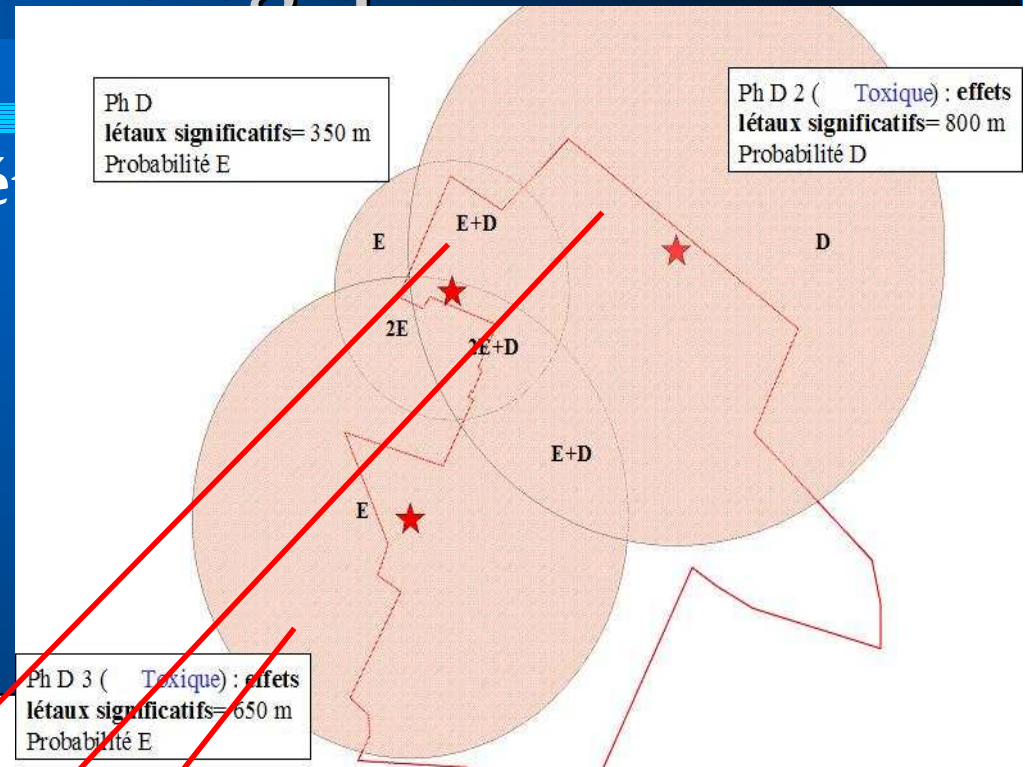


La notion d'aléa technologique

- Les phénomènes à ciné

En chaque point du périmètre d'étude, pour chaque type d'effet :

- Niveau d'intensité maximal
- Liste des phénomènes dangereux atteignant ce niveau d'intensité
- Cumul des classes de probabilité de ces phénomènes



Niveaux d'intensité défini par l'arrêté échelle	Très Grave (Létaux significatifs)			(Létaux)			(Irreversibles)			(20mb)
	> D	5E à D	< 5E	> D	5E à D	< 5E	> D	5E à D	< 5E	Tous
Cumul des probabilités d'occurrence des accidents majeurs en un point donné										
Niveau d'aléa correspondant	TF+	TF	E+	F	M+	M	Fai			

La notion d'aléa technologique

- Les phénomènes à cinétique lente
 - Détermination d'une courbe enveloppe des effets irréversibles
 - Identification des zones d'effets irréversibles pour chaque phénomène dangereux
 - Superposition des zones d'effets irréversibles de l'ensemble des phénomènes dangereux
 - Identification de la courbe d'enveloppe

La notion d'aléa technologique

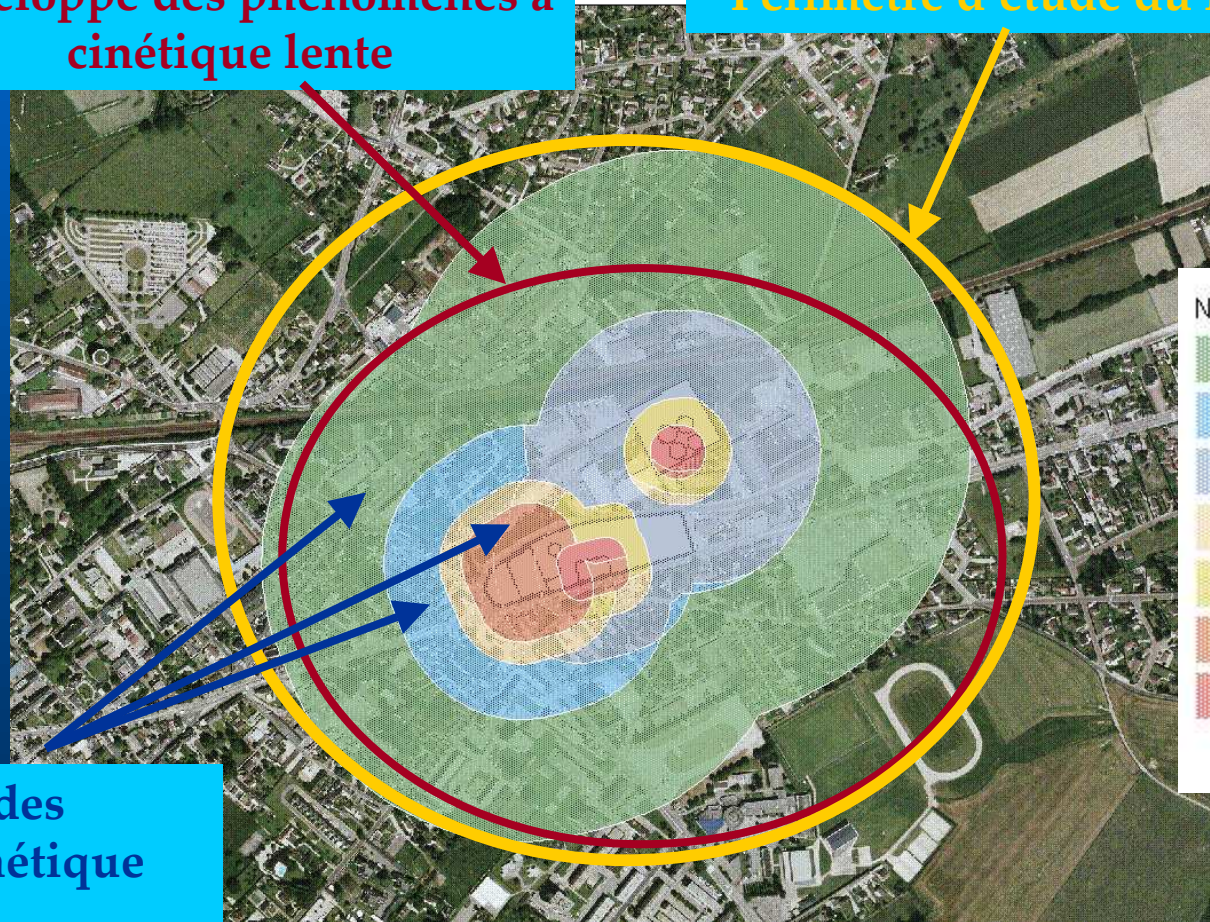
PPRT de Fictive sous Bois (SOO et PAK)

Enveloppe des phénomènes à cinétique lente

Périmètre d'étude du PPRT

Le périmètre d'étude du PPRT, point de départ de la procédure PPRT est déterminé à l'issue de la compilation de l'ensemble des phénomènes dangereux retenus.

Zones d'aléa des phénomènes à cinétique rapide



Niveau d'aléa	
	Fai
	M
	M+
	F
	F+
	TF
	TF+

La vulnérabilité des enjeux

- Sensibilité plus ou moins forte d'un enjeu à un aléa donné
- Le nombre de personnes exposées dépend :
 - Du nombre de personnes présentes dans les zones d'effets
 - Des mesures de protection mises en place pour les protéger

Les 4 piliers de la gestion des risques

1 Maîtrise du risque à la source

> Au cœur de l'exploitation

Étude de dangers, système de gestion de la sécurité

1 Maîtrise de l'urbanisation

> Sur le territoire

Règles d'utilisation des sols

1 Planification des secours

> Sur le territoire

POI, PPI, dispositif ORSEC

4. Information et concertation

Information du public,
CLIC

La planification des secours

- L'organisation des secours en interne :
 - La réglementation impose la mise en place d'un Plan d'Opération Interne, visant à limiter le développement et les conséquences d'un sinistre interne à l'établissement
 - Ce plan est issu de l'étude de dangers et prévoit des réponses et des moyens internes adaptés aux risques
 - Il prévoit l'articulation avec les plans de secours externes en cas d'aggravation du sinistre.

La planification des secours

- L'organisation des secours en France
 - Dispositif ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

Dispositions générales
Organisation générale permettant
de répondre à tout type de crise

Dispositions spécifiques
ORSEC PPI
ORSEC inondation
ORSEC TMD
ORSEC cyclone
Etc.

La planification des secours



© Photothèque IRMa / Sébastien



© Photothèque IRMa / Sébastien Gominet



La planification des secours

- A l'échelle nationale
 - Dispositif ORSEC national
- A l'échelle départementale
 - Dispositif ORSEC départemental
- A l'échelle locale
 - Plan Communal de Sauvegarde
 - Acteurs externes :
 - Plans ETARE
 - PPMS, PFMS

Les 4 piliers de la gestion des risques

1 Maîtrise du risque à la source

> Au cœur de l'exploitation

Étude de dangers, système de gestion de la sécurité

1 Maîtrise de l'urbanisation

> Sur le territoire

Règles d'utilisation des sols

1 Planification des secours

> Sur le territoire

POI, PPI, dispositif ORSEC

4. Information et concertation

Information du public,
CLIC

L'information préventive

- Rôle du Préfet

- Le DDRM : dossier départemental sur les risques majeurs
- Le DCS (dossier communal synthétique) ou Porter à Connaissance

- Rôle du Maire

- Le DICRIM : document d'information sur les risques majeurs
- L'affichage du risque

DICRIM
(document d'information communal sur les risques majeurs)
Principaux risques présents sur la commune de Champ-sur-Drac
département de l'Isère

zone inondable glissement de terrain cavité souterraine sismicité
feux de forêts aval d'un barrage activités industrielles transports de matières dangereuses

en cas de danger ou d'alerte

1. Abritez-vous
2. Écoutez la radio : France Bleue Isère 98.2 ou 102.8 Mhz (FM) ou France Info 105.1 Mhz (FM)
3. Respectez les consignes
> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez


> en mairie : le DICRIM - Pour plus d'informations : 04.76.68.88.57
> sur internet : www.prim.net

sur les



L'information préventive

- Rôle de l'exploitant
 - Information des habitants des zones
- IAL : information des acqu


Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable

Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
n° [] du [] mis à jour le []

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse commune code postal
[]

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles (PPRn)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit oui non
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation oui non
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé oui non

Les risques naturels pris en compte sont :

Inondation <input type="checkbox"/>	Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Remontée de nappe <input type="checkbox"/>
Avalanche <input type="checkbox"/>	Mouvement de terrain <input type="checkbox"/>	Sécheresse <input type="checkbox"/>
Séisme <input type="checkbox"/>	Cyclone <input type="checkbox"/>	Volcan <input type="checkbox"/>
Feux de forêt <input type="checkbox"/>	autre []	

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT approuvé oui non
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT prescrit * oui non

* Les risques technologiques pris en compte sont :

Effet thermique <input type="checkbox"/>	Effet de surpression <input type="checkbox"/>	Effet toxique <input type="checkbox"/>
--	---	--

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité
en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, modifié par le décret n°2000-892 du 13 septembre 2000.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III Zone 0

pièces jointes

6. Localisation
extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte
[]


vendeur/bailleur - acquéreur/locataire

7. Vendeur - Bailleur Nom prénom []
rayer la mention inutile []

8. Acquéreur - Locataire Nom prénom []
rayer la mention inutile []

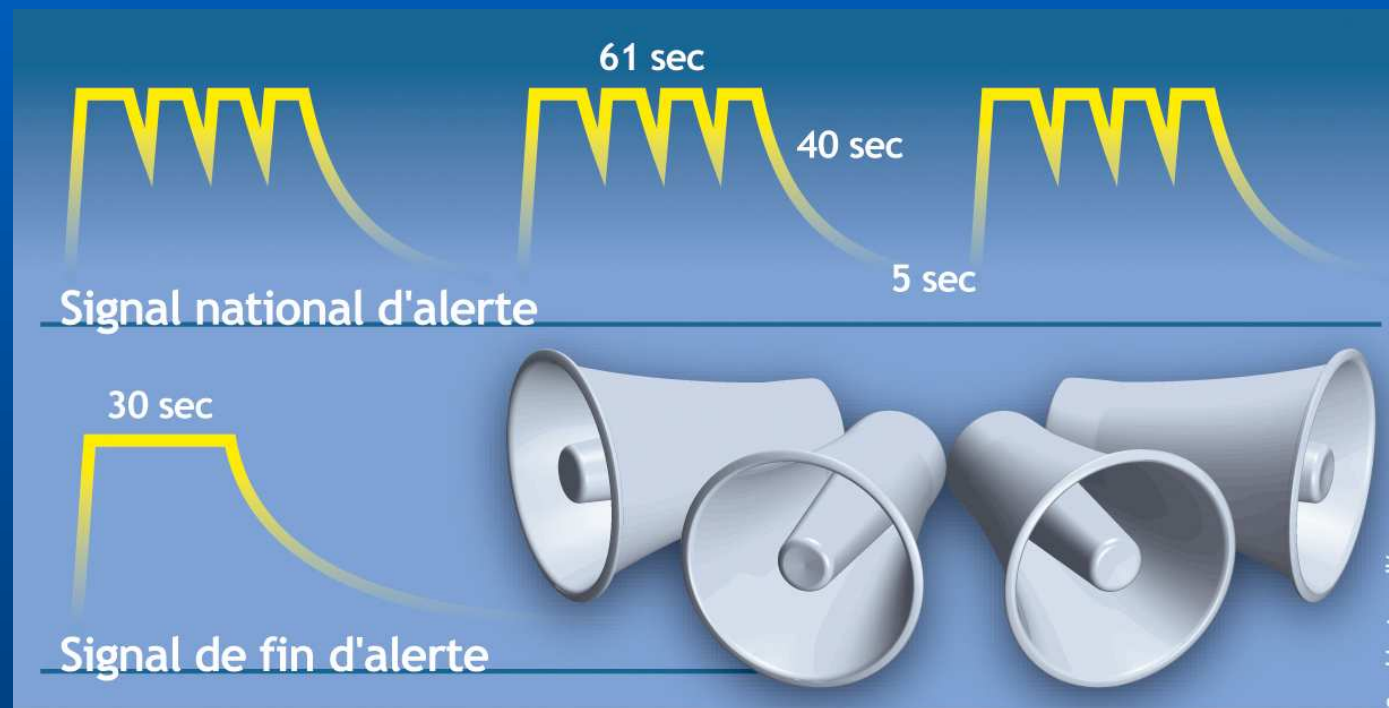
9. Date à [] le []

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département.
En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix.
[V de l'article 125-5 du code de l'environnement]



L'information en cas d'accident

- Le signal national d'alerte



La concertation : le CLIC

- Cadre d'échange et d'information sur les actions mises en œuvre en vue de prévenir les risques d'accident majeur

- Le CLIC est un SPPPI

- Le site Internet

Clc paca : - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Précédente Recherche Favoris

http://www.clic-paca.fr/

CLIC Site des comités locaux d'information et de concertation
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Rechercher

ACTUALITÉ

GROUPE DE TRAVAIL SPPPI information du public

Groupe de travail "CLIC" Une réunion du groupe de travail du SPPPI relatif à la mise en place des CLIC est prévue le jeudi 27 septembre, à Martigues (Salle du CYPRES - Route de la vierge - à MARTIGUES) Sont prévus : un rappel des exigences réglementaires en matière d'information du public un point sur le gréement des CLIC, et une proposition d'étude de (...) [\[à suivre\]](#)

WWW.CLIC-PACA.FR : Le site internet des CLIC de la région PACA

Bienvenue sur le site internet CLIC-PACA Comme annoncé lors de la séance plénière du SPPPI PACA du 26 septembre 2006, le site internet dédié à la vie des CLIC et à l'information du public sur les risques industriels de la région est maintenant en service. Ce site permettra aux secrétaires et présidents de CLIC de faire vivre les CLIC en informant les membres et le public des (...) [\[à suivre\]](#)

LA VIE DES CLIC

ACTUALITÉ

- 13 juillet 2007 - 13 juillet 2007
Martigues / Châteauneuf-les-Martigues
Réunion du CLIC

PRÉSENTATION

- UN CLIC C'EST QUOI
- RÉGIMENTS
- CREATION
- COMPOSITION
- MISSIONS
- LES ACTEURS DU CLIC
- FONCTIONNEMENT
- ARTICULATION SPPPI/CLIC
- PPRT

ACTUALITÉS

LEXIQUE

QUESTIONS/RÉPONSES

LIENS UTILES

CLIC

OREADE

Composition du CLIC

Collège Riverains :

- Des représentants du monde associatif local
- Des riverains
- Des personnalités qualifiées

Collège Administration :

- Le préfet ou son représentant
- Protection civile
- SDIS
- DRIRE
- DRE ou DDE
- DDTEFP

Collège salariés :

- Des représentants des
- Salariés désignés par
- Le CHSCT



Collège Exploitants :

- Des représentants de la direction des établissements
- Le cas échéant, un représentant des autorités gestionnaires des infrastructures de transport

Collège Collectivités territoriales:

- Des représentants proposés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou des EPCI

Missions du CLIC

- Il est associé à l'élaboration du PPRT (soumis à débat et à approbation)
- Il est destinataire d'un bilan annuel de la part des exploitants (D125-34)
- Il est informé le plus en amont possible des projets de modification ou d'extension
- Il est destinataire des rapports de tierce-expertise des dossiers d'autorisations
- Il est destinataire des plans d'urgence et est informé des exercices
- Il peut émettre des observations sur les documents réalisés pour l'information du public
- Il peut demander des informations sur les accidents perceptibles à l'extérieur

Élaboration des PPRT

- Le CLIC est associé à l'élaboration du PPRT
 - Tout PPRT commence par une présentation de la démarche au CLIC
 - Le CLIC sera associé à toutes les réunions PPRT (nécessité de définir les modalités)
 - Le CLIC émet un avis sur le projet de PPRT (qui peut faire apparaître la diversité des opinions),
- Le PPRT est constitué de règlements pris par le Préfet, sous sa responsabilité

Pour en savoir plus

- Le site officiel du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, dédié aux risques majeurs :
 - www.prim.net
- Région PACA :
 - Le SPPPI : www.spppi-paca.org
 - Les CLIC : www.clic-paca.fr
 - CYPRES : www.cypres.org